

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
4 avril 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000034 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 27 mars 2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de CHOUILLY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHOUILLY (Marne) dont le siège est en Mairie de CHOUILLY (51530), 12 rue Mélignon.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Béatrice PENASSE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean-Claude BONNET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de CHOUILLY, à Mme Béatrice PENASSE et à M. Jean-Claude BONNET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 avril 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

